



TRIBUNE

« EDF fait le choix d'un système exposé aux fluctuations des prix de marché »

Anne Debrégeas

Economiste de l'énergie

Quatre-vingts ans après sa création, EDF s'est détournée de sa mission d'origine : garantir un service public, à partir d'un monopole public de l'hydroélectricité qui vend sa production selon un tarif réglementé, au bénéfice des usagers et des investissements, regrette, dans une tribune au « Monde », l'ingénieure et syndicaliste Anne Debrégeas.

Publié le 27 avril 2026 à 12h00

La multinationale de droit privé EDF SA fête ses 80 ans en revendiquant une identité qui n'est plus la sienne. Derrière la célébration, une réalité s'impose : l'entreprise s'est progressivement éloignée des principes qui fondent le service public de l'électricité. D'abord, elle poursuit une stratégie assumée : pousser les consommateurs à abandonner les tarifs réglementés, héritage de l'entreprise de service public fondé sur un principe d'égalité, au profit d'offres de marché résultant de la libéralisation du secteur.

Dans cet objectif, elle « oublie » régulièrement d'informer les usagers qui souscrivent un nouveau contrat de l'existence même du tarif réglementé. Elle multiplie les communications et publicités pour promouvoir les offres de marché, sans insister sur les risques individuels et collectifs. Elle n'a pas hésité à saisir l'occasion de « ses » 80 ans pour proposer à ses clients de tenter de gagner un an d'électricité à condition de souscrire une de ces offres : pour participer, il faut donc renoncer au tarif réglementé emblématique de l'EDF historique !

Lire aussi [Energie](#) : « [Nous proposons la création d'un grand service public de l'électricité](#) »

Dans le même temps, EDF SA encourage l'autoconsommation en promouvant une offre commerciale associant panneaux photovoltaïques et batterie individuelle. Présentée comme un moyen de maîtriser sa facture, cette solution relève pourtant d'une logique individualiste inefficace à l'échelle collective. Car, derrière les effets d'aubaine, le développement de batteries individuelles constitue une véritable gabegie économique et écologique, à rebours des principes de mutualisation, de solidarité et d'optimisation des coûts qui devraient guider un service public.

Au Sénat après l'Assemblée nationale

Pour l'hydroélectricité, le constat est tout aussi préoccupant. Par une triste coïncidence, l'anniversaire d'EDF coïncide avec le vote par le Sénat, après l'Assemblée nationale, d'[une proposition de loi impulsée par EDF SA qui désarme l'Etat dans ce secteur stratégique](#). Le régime de concession, fondé sur la propriété publique des barrages, est remplacé par un régime d'autorisation transférant aux exploitants un quasi-droit de propriété pour 70 ans.

Lire aussi [Barrages](#) : « [Le droit européen permet d'exclure l'hydroélectricité du marché concurrentiel](#) »

Dans ce nouveau régime, l'Etat ne peut plus imposer d'investissement : EDF SA et les autres exploitants privés – principalement Engie à ce jour – sont seuls décisionnaires de l'utilisation des rentes engendrées par des installations largement amorties, dont la production à bas coût est vendue

à prix de marché. Ils sont libres de ne pas investir dans des projets qu'ils jugeraient insuffisamment lucratifs.

Une autre voie était possible, garantissant un véritable service public, celle d'un monopole public de l'hydroélectricité vendant sa production selon un tarif réglementé, au bénéfice des usagers et des investissements. Mais elle a été écartée sous la houlette d'EDF SA.

L'entreprise s'est également opposée à l'encadrement des prix du nucléaire par le biais des mécanismes de type contrats pour différence (CFD), qui auraient permis de garantir des prix stables et proches des coûts du parc nucléaire historique. En refusant ces outils, EDF fait le choix d'un système exposé aux fluctuations des prix de marché : les hausses pénalisent les usagers, les baisses mettent en danger l'investissement. Et cette exposition augmente fortement les coûts de financement de la prolongation des réacteurs existants.

Lire aussi [Prix de l'électricité : « Faut-il faire primer le droit de la concurrence ou l'intérêt des usagers ? »](#)

Parallèlement, EDF SA poursuit depuis longtemps un développement international en contradiction avec les principes de service public, privilégiant des critères financiers au lieu de coopérations scientifiques et humanitaires sans but lucratif. Cette politique se fait au détriment de l'intérêt des populations : participation au très contesté projet Neom en Arabie saoudite, exigence élevée de rentabilité dans des pays à faible revenu, participation à la privatisation et au négoce de l'électricité dans d'autres pays, etc.

Des choix orientés vers le profit

Il faut donc regarder la réalité en face : l'EDF d'aujourd'hui n'est plus l'entreprise de service public issue du Conseil national de la Résistance [en 1946]. Certes, ses salariés restent pour beaucoup attachés à cet héritage et l'entreprise demeure centrale dans la production électrique. Mais sa transformation est profonde, portée par la mise en concurrence, par son statut d'entreprise privée et par des choix stratégiques orientés vers le profit.

Dans ce contexte, malgré leurs défauts, les gestionnaires de réseaux que sont Enedis et RTE (Réseau de transport d'électricité) apparaissent davantage comme les véritables héritiers du service public orientés vers l'intérêt général. Leur situation de monopole public leur a permis de maintenir un tarif réglementé basé sur les coûts, sur lesquels ils doivent faire la transparence : les revenus du réseau sont réinvestis au bénéfice des usagers et des besoins du secteur, ils ne peuvent pas servir à conquérir de nouveaux marchés.

Lire aussi (archives de 2023) : « [La France doit garantir son service public de l'électricité](#) »

Il est urgent de sortir de l'ambiguïté. Défendre EDF SA telle qu'elle est devenue ne revient pas nécessairement à défendre le service public de l'énergie. Cette confusion pèse déjà sur des choix structurants, comme l'a montré le débat sur l'hydroélectricité.

Rebâtir un véritable service public de l'énergie suppose des décisions claires : sortir de la logique de concurrence, rompre avec la recherche de profit dans un secteur essentiel et recentrer l'activité sur la production, l'acheminement et la commercialisation de l'électricité au service de tous. Cela nécessite une refonte en profondeur de l'ensemble du système, y compris d'EDF SA.

Anne Debrégeas est ingénieure de recherche et syndicaliste à EDF (Sud-Energie).